

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 23/06/2023

VOI.23.00.A01382

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE JEAN WYRSCH et RUE DE TREY

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande du DEPARTEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT
Considérant que des travaux de réparation de deux regards assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/07/2023 au 18/07/2023 RUE JEAN WYRSCH et RUE DE TREY

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 17/07/2023 et jusqu'au 18/07/2023, un fort empiètement sera instauré nécessitant une circulation alternée manuellement par panneaux de type K10 ainsi qu'une neutralisation de la bande cyclable au droit de l'emprise, RUE JEAN WYRSCH au droit de l'intersection avec la RUE DE TREY dans le sens RUE DE VESOUL vers la RUE DE TREY.

Article 2 : À compter du 17/07/2023 et jusqu'au 18/07/2023, un fort empiètement sera instauré nécessitant une circulation alternée manuellement par panneaux de type K10, RUE DE TREY au droit de l'arrêt de bus GINKO dénommé "SEILER" en direction du BOULEVARD LEON BLUM.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 22 JUIN 2023

Pour la Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public